

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Ministre

CAB/MN/VA/DG/PI/MR/A-16-014905

Paris, le 21 MARS 2016

ch

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes relatives à la pérennisation de la Transfrontalière, course organisée le long de la route du vin par le club d'athlétisme du RAC Wissembourg et le TV Bad Bergzabern, et qui aura lieu le 24 août 2016.

En effet, l'obligation de droit français de fournir un certificat médical par les participants à cette course pourrait compromettre la participation des concurrents allemands et suisses. Aussi, vous souhaitez que soit envisagée une réglementation dérogatoire dans le cas des manifestations sportives transfrontalières.

J'ai pris connaissance de votre requête avec une attention toute particulière.

Afin d'assurer la réussite de cette course et maintenir le dynamisme de la coopération qui lie nos pays, notamment dans la région du Rhin supérieur, j'ai immédiatement prescrit à mes services un examen attentif de votre proposition.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui pourront lui être réservées.

En tant que Ministre des Sports, soyez assuré que je mettrai tout en œuvre afin de renforcer la coopération transfrontalière dans ce domaine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Patrick KANNER

Monsieur Helmut HERSBERGER
Membre du Parlement de Bâle-Ville
Président du Conseil Rhénan
Orna corporate integrity AG Postfach
4001 Bâle
SUISSE